

## Vade-mecum pour les établissements candidats

### MODALITÉS DE CANDIDATURE

Chaque projet doit, obligatoirement et au minimum, prévoir les actions suivantes :

- identifier et prévoir une sortie sur un/des site(s) ENS
- associer une/des structure(s) d'éducation à l'environnement
- privilégier les modes de déplacement doux
- le déplacement vers l'ENS doit être à moins d'une heure en car
- une action en faveur de l'environnement en dehors de l'ENS
- une action de valorisation du projet
- choisir au moins une de ces thématiques au centre des actions :
  - biodiversité
  - milieux naturels
  - paysages
  - eau
  - métiers de l'environnement
- établir et présenter un budget prévisionnel équilibré
- établir un calendrier prévisionnel

nota : pour les collèges, le projet peut être en lien avec une journée d'intégration pour les 6<sup>èmes</sup>.

Après la clôture de chaque projet, le porteur doit réaliser et rendre au Département, comme il est stipulé dans la notification officielle, les documents suivants :

- le support de communication mis en place
- le bilan sur les interventions du/des prestataire(s)
- le bilan d'évaluation des élèves / bénéficiaires
- bilan pédagogique et notamment les résultats de/des action(s) mise(s) en place
- bilan financier accompagné des factures justificatives
- fiche d'évaluation du dispositif

nota : dans un objectif de simplification, la fiche d'évaluation contient la trame d'un bilan financier utilisable en remplacement d'un document séparé. Dans les deux cas, la présence des factures reste obligatoire.

Comment candidater ?

- Ouverture des inscriptions le 15 mars 2024
- Fermeture des inscriptions le 30 avril 2024
- Adresse : [www.loire.fr/ligeriensnature](http://www.loire.fr/ligeriensnature)